



## Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2009

### Certificats d'Economies d'Énergie : Le succès est au rendez-vous en Île-de-France

A quelques jours du début de la conférence de Copenhague, les actions réalisées en France pour promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont plus que jamais à l'ordre du jour. Le dispositif des certificats d'économies d'énergie, mesure phare de la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique de 2005, est confirmé et sera renforcé par le Grenelle de l'environnement.

**A l'échéance de la première période triennale de fonctionnement de ce dispositif qui oblige les vendeurs d'énergie à susciter et faire réaliser des travaux économies d'énergie chez leurs clients, le succès est au rendez-vous en Ile-de-France.**

La DRIRE Ile-de-France, chargée de délivrer au titre de la réglementation en vigueur 95 % de l'objectif national d'économies d'énergie, a largement atteint et même dépassé cet objectif (+ 133 % de l'objectif). Parmi ces bénéficiaires, on retrouve 26 vendeurs d'énergie obligés par la loi (dont EDF, GDF Suez, Ecofioul...) et 18 autres personnes morales éligibles (industriels, grands propriétaires fonciers, ...) qui ont choisi volontairement de participer à ce dispositif innovant.

Au total, les 68,4 TWh cumac<sup>1</sup> attribués par la seule DRIRE Ile-de-France correspondent à des travaux d'économies d'énergie d'une durée de vie moyenne de 13 ans. L'économie ainsi réalisée sur une année (5,4 TWh) est comparable à **50% de la production d'un réacteur nucléaire de 1450 MW**. Ces travaux ont déjà permis une **diminution des émissions de CO<sub>2</sub> de 1,09 million de tonnes** chaque année, soit les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> dues au logement de **800 000 parisiens**.

A sa parution, la Loi Grenelle 2 lancera la deuxième période du dispositif. Les nouvelles dispositions annoncées sont ambitieuses : élargissement du champ de l'obligation aux vendeurs de carburants, multiplication à minima par 5 du montant de l'obligation nationale incombant aux vendeurs d'énergie.

La DRIRE Ile-de-France invite tous les acteurs des secteurs résidentiel, tertiaire, réseaux, industrie, transport et les collectivités territoriales ainsi que tous les vendeurs d'énergie à renforcer leur mobilisation, dans le cadre de la deuxième période du dispositif, pour définir de nouveaux programmes ambitieux d'économies d'énergie susceptibles de bénéficier de certificats.

Le bilan de la première période du dispositif a mis en évidence son efficacité. Il devient dorénavant l'un des outils majeurs permettant de susciter et de faciliter la réalisation des travaux indispensables pour atteindre un objectif commun, **d'ici 2020, de 20 % d'économies d'énergie, d'une réduction de 20 % des gaz à effet de serre et de 23 % d'énergies renouvelables**.

(1) un TWh cumac = un milliard de kWh cumulés et actualisés sur la durée de vie des investissements d'économies d'énergie

\*\*\*

#### Contact presse à la DRIRE Ile-de-France :

Frédérique Frétard - Chargée de communication - Tel. 01 44 59 47 39  
Site internet : [www.ile-de-france.drire.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr)

\*\*\*

#### En savoir plus : Le bilan chiffré de l'Ile-de-France :

**87 % des certificats délivrés par la DRIRE Ile-de-France** correspondent à des travaux d'économies d'énergie qui ont été réalisés dans le secteur résidentiel sur l'ensemble du territoire national, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 30 juin 2009 : installation de chaudières à condensation ou de chaudières à basse température dans 340 000 logements, isolation de plus de 3 millions de m<sup>2</sup> de toitures, murs ou fenêtres...

**Les taux de respect de l'obligation** s'échelonnent de 110 % pour le gaz naturel à 383 % pour la chaleur et le froid. L'électricité se situe à 128 %, le fioul à 168 % et les GPL à 204 %. Ainsi, le montant des pénalités légales à verser par les obligés n'atteignant pas leurs objectifs restera très limité.

**15 % des certificats délivrés par la DRIRE Ile-de-France** l'ont été pour des opérations réalisées dans cette région : installation de 40 000 chaudières performantes individuelles, pose de 150 000 fenêtres avec vitrage performant...